RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Conseil Électoral Provisoire

Réf. : CEP / DC / 079-2526

NOTE DE PRESSE

DEUX ANNÉES D'ACTION DU CONSEIL ÉLECTORAL PROVISOIRE : LE PROCESSUS ÉLECTORAL SE POURSUIT ET S'APPRÊTE À FRANCHIR DE NOUVELLES ÉTAPES

Installé le 18 octobre 2024, à la suite de la prestation de serment de sept de ses membres, puis complété, le 13 décembre 2024, par l'entrée en fonction des deux Conseillères représentant respectivement les secteurs des femmes et des droits humains, le Conseil électoral provisoire (CEP) poursuit sa mission de mise en œuvre du processus électoral. Au cours de ces deux années, l'institution a multiplié les initiatives en vue de réunir les conditions nécessaires à l'organisation des prochaines élections générales.

Sur le plan institutionnel, le bureau du Conseil d'administration, formé en octobre 2024, a été renouvelé en décembre 2025, puis le 24 septembre 2026 et est dirigé actuellement par le Président Peterson Pierre-Louis.

Cadre légal et planification électorale, le CEP a transmis à l'Exécutif, le 30 décembre 2024, un projet de calendrier électoral, une proposition de décret référendaire, un projet de budget, entre autres. Le 14 novembre 2025, il a soumis un projet de décret et un calendrier électoral. Le décret électoral a été publié le 1er décembre 2025, lequel a subi plusieurs révisions jusqu'à celui du 6 octobre 2026.

En matière de concertation avec les acteurs politiques, le Conseil a organisé diverses rencontres, soit pour réaliser le tirage au sort d'attribution de numéros de campagne aux partis et groupements de partis politiques ou pour leur présenter la plateforme d'enregistrement des candidatures, dont la nouvelle période s'étend au 31 octobre 2026. Ensuite, le 2 octobre 2026, autour des modifications du Décret électoral.

Concernant les structures déconcentrées et le personnel électoral, le CEP a mis en place les membres des structures déconcentrées BED/BRD et des BEC/BRC. L'évaluation des centres de vote a été réalisée ainsi que la formation du personnel à divers niveaux. Par ailleurs, plus de 1 000 commissaires au droit électoral ont bénéficié, le 17 septembre 2026, d'une formation sur le contentieux électoral.

À ce jour, 2 853 agents du registre électoral (ADRE) et 4 643 agents de sécurité électorale (ASE) s'affairent à réaliser l'inscription des électeurs.

L'inscription des électeurs, lancée le 20 juillet 2026 dans neuf (9) départements, puis le 30 juillet dans le département de l'Ouest, constitue une étape majeure du processus. Au 23 octobre 2026, 878 217 électeurs

étaient inscrits et 1306 centres d'inscription et de vote (CIV) sont opérationnels, selon les données disponibles. En parallèle, le CEP poursuit sa campagne nationale d'information et d'éducation civique à travers des activités de proximité, notamment dans des marchés publics et des établissements scolaires des départements de l'Ouest et du Sud.

En ce qui concerne les partis, groupements de partis politiques et les candidatures, le Conseil a procédé à l'agrément des partis et groupements politiques le 9 juillet 2026, organisé le tirage au sort public d'attribution de numéros de campagne, le 19 août et ouvert la plateforme d'enregistrement des candidatures, le 20 août. Selon les données préliminaires du tableau de bord du CEP, 4 577 candidatures ont été enregistrées pour les différentes fonctions électives. La participation des femmes représente 27,7 % de l'ensemble des candidatures recensées.

La sécurité électorale demeure une priorité pour le Conseil. Dans cette perspective, une rencontre de haut niveau s'est tenue, le 13 octobre 2026 avec le Premier ministre, les représentants des Forces armées d'Haïti, le ministre de la Défense, la Police nationale d'Haïti (PNH) et la Force de répression des gangs (FRG), afin d'examiner les conditions sécuritaires nécessaires à la tenue des prochains scrutins.

Sur le plan de partenariat et de coopération électorale, le CEP poursuit sa collaboration avec plusieurs institutions nationales et internationales, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), dans le cadre du projet PAPEH, la Commission de Venise, l'Organisation des États américains (OEA), l'Université d'État d'Haïti (UEH), la Télévision nationale d'Haïti (TNH) et l'Institut national électoral du Mexique. Le Conseil a également multiplié des échanges avec la CARICOM, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), les représentants de la communauté internationale et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Enfin, concernant la participation électorale de la diaspora, le CEP a réalisé des missions au Chili, au Canada, au Brésil, en France et aux États-Unis. Il a également participé au programme d'observation des élections aux Etats Unis d'Amérique, au Brésil et au Québec. Ces démarches s'inscrivent dans la réflexion sur la mise en œuvre d'une expérience pilote de participation électorale des Haïtiens vivant à l'étranger.

Les étapes à venir demeurent tout aussi cruciales que déterminantes. Les consultations avec les acteurs politiques et ceux de la société civile, du 19 au 23 octobre 2026, devaient aboutir à l'adoption d'un calendrier electoral réaménagé dans la perspective des scrutins à venir. Recrutement et formation des superviseurs et des MBVs, finalisation de la liste électorale, acquisition de matériels sensibles et non sensibles, mise en place des BTVD, sont, entre autres, les activités majeures à entreprendre.

Le Conseil électoral provisoire, avec l'appui de ses cadres, réaffirme sa volonté de poursuivre la mise en œuvre du processus électoral avec professionnalisme et rigueur, en vue de l'organisation d'élections inclusives, crédibles et transparente, dans le strict respect des principes d'indépendance et d'intégrité électorales, ainsi que du droit de chaque citoyenne et de chaque citoyen à participer à la vie démocratique du pays.

Pétion-ville, le 25 octobre 2026
Pour authentification : (509) 4420-6006

72, Rue Stephen Archer, Pétion-ville